

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-2879

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	80 000 000	0
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	80 000 000	0
<b>SOLDE</b>	80 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du Gouvernement vise à rétablir les crédits gagés sur le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » compte tenu du gage de l'amendement II-1689.

Ces ouvertures de crédits sont considérées comme des charges de fonctionnement telles que définies aux 1° à 4°, et 6°, du I de l'article 5 de la LOLF.